



**RETURN BIDS TO : - RETOURNER LES
SOUMISSION À:**

**Canada Revenue Agency
Agence du revenu du Canada**
See herein / Voir dans ce document

Proposal to: Canada Revenue Agency
We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein and/or attached hereto, the goods and/or services listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Proposition à : l'Agence du revenu du Canada
Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, en conformité avec les conditions énoncées dans la présente incluses par référence dans la présente et/ou incluses par référence aux annexes jointes à la présente et ci-jointes, les biens et/ou services énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

**Bidder's Legal Name and Address - (ensure the Bidder's complete legal name is properly set out)
Raison sociale et adresse du Soumissionnaire - (s'assurer que le nom légal au complet du soumissionnaire est correctement indiqué)**

Bidder is required to identify below the name and title of the individual authorized to sign on behalf of the Bidder – Soumissionnaire doit identifier ci-bas le nom et le titre de la personne autorisée à signer au nom du soumissionnaire

Name /Nom

Title/Titre

Signature

Date (yyyy-mm-dd)/(aaaa-mm-jj)

(____)_____
Telephone No. – No de téléphone

(____)_____
Fax No. – No de télécopieur

E-mail address – Adresse de courriel

**AMENDMENT TO REQUEST FOR
PROPOSAL / MODIFICATION DE
DEMANDE DE PROPOSITION**

Title – Sujet Outil de sondage en ligne	
Solicitation No. – No de l'invitation 1000348876	Date (yyyy-mm-dd)(aaaa-mm-jj) 2020-06-30
Amendment No. - N° modif. 004	
Solicitation closes – L'invitation prend fin on – le 2020-07-14 at – à 11:59 P.M. / 23:59 h	Time zone – Fuseau horaire EDT/HAE Eastern Daylight Time/ Heure Avancée de l'Est
Contracting Authority – Autorité contractante Name – Nom : Timothy Berg Address – Adresse : 250 Albert St. Ottawa, ON, K1A 0L5 E-mail address – Adresse de courriel : timothy.berg@cra-arc.gc.ca	
Telephone No. – No de téléphone (613) 946-2100	
Fax No. – No de télécopieur (613) 957-6655	
Destination - Destination See herein / Voir dans ce document	



MODIFICATION n° 004 À LA DEMANDE DE PROPOSITION

La modification à cette demande de soumissions est émise aux fins suivantes:

1. Répondre aux questions soumises durant la période de soumissions, conformément à la DDP.
 2. Modifier la DDP et prolonger la date de clôture.
-

1. QUESTIONS ET RÉPONSES

Q16. Quel est le nombre estimatif de réponses que vous avez reçues pour les sondages en :

- a. 2017
- b. 2018
- c. 2019
- d. Nombre de réponses prévu pour 2020
- e. Selon vous, est-ce que le nombre de réponses va croître en raison de la situation liée à la COVID-19?

R16. Veuillez consulter R9 dans la modification #003 de la DDP.

Q17. R4 – Il y a une mention de WCAG 2.0 – AAA, mais l'annexe A 4.1.1 indique WCAG 2.0 – AA. Veuillez préciser quelle information est exacte : AA ou AAA.

R17. Veuillez consulter R10 dans la modification #003 de la DDP.

Q18. Veuillez fournir trois cas types d'utilisation du sondage (p. ex., pour clients internes, pour citoyens externes, autres)

R18. Veuillez consulter R11 dans la modification #003 de la DDP.

Q19. Quels outils de sondage, le cas échéant, utilisez-vous actuellement?

R19. Veuillez consulter R1 dans la modification #003 de la DDP.

Q20. 4.1.5 Renvois à l'accès aux fonctions de configuration et de conception des sondages par le personnel de l'Agence. Est-ce qu'une interface de programmation est requise à l'aide d'une API?

R20. Il n'est pas requis d'avoir une interface de programmation à l'aide d'une API.

Q21. À la section 4.1.7, est-ce que le passage sur l'entreposage requis du contenu devrait également préciser que les données doivent être entreposées au Canada?

R21. Veuillez consulter R13 dans la modification #003 de la DDP.

Q22. 4.1.9 \ L'Agence prévoit cibler les sondages

- a. Comment les sondages seront-ils ciblés?
- b. Quelle interface de données?

R22. a. Les sondages seront ciblés à l'aide de l'adresse électronique.
b. Conformément à la section 4.8.3 de l'énoncé des travaux (EDT), l'outil de sondage en ligne doit permettre aux utilisateurs de l'Agence d'envoyer des sondages au moyen de liens d'invitation par courriel sans virus.



Q23. 4.1.11 Ne devrait-il pas être précisé que les copies de sauvegarde des données liées à la construction des sondages et aux réponses de sondage soient effectuées au Canada?

R23. Veuillez consulter R13 dans la modification #003 de la DDP.

Q24. Les circuits de travail d'approbation du sondage font partie intégrante du processus. Que prévoit l'Agence pour ce qui suit :

- i. Sondages anonymes
- ii. Sondages ciblés

R24. Le circuit de travail d'approbation du sondage est un processus interne et ne sera pas géré au moyen de l'outil.

Q25. Dans la demande de propositions, vous avez cerné un accord sur les niveaux de service (ANS) pour le soutien technique, mais nous n'avons rien vu au sujet de la disponibilité de ce soutien. Avez-vous besoin d'une disponibilité en tout temps par téléphone ou par courriel?

R25. Non, il n'est pas requis d'une disponibilité en tout temps. Les utilisateurs de l'Agence doivent être en mesure d'appeler un numéro de téléphone sans frais ou d'envoyer un courriel pour obtenir de l'aide s'ils éprouvent des difficultés avec l'outil pendant les jours ouvrables et les heures ouvrables

Veuillez consulter section 2 – Modification de la DDP, ci-dessous.

Q26. À la section 4.3.1, vous indiquez que vous souhaitez avoir une plateforme dotée d'une interface utilisateur graphique qui ne nécessite pas un codage. Souhaitez-vous toujours avoir la capacité d'utiliser un langage de programmation dans le sondage pour effectuer des personnalisations additionnelles? Si cela est nécessaire, veuillez modifier la section 4.3.1 pour inclure l'exigence relative à l'utilisation des langages de programmation.

R26. Non – conformément à la section 4.3.1, l'outil de sondage en ligne doit inclure une interface conviviale pour concevoir des sondages, laquelle ne nécessite pas de codage ou de langage de programmation pour configurer ou concevoir un sondage.

Q27. À la section 4.3.15, vous précisez qu'il est nécessaire d'avoir un système de gestion des personnes pour permettre la distribution des courriels individuels, mais vous n'avez pas indiqué que le système doit gérer les personnes à long terme (c.-à-d., d'un sondage à l'autre).

Est-ce que le système de gestion des personnes doit être en mesure de stocker des renseignements sur les profils et de mettre à jour continuellement les données de chaque utilisateur du système qui participe à des recherches antérieures ou des données futures dans les profils? Avez-vous besoin des options de libre-service ainsi que des renseignements sur les participants afin d'alimenter des tableaux de bord? Veuillez mettre à jour la section 4.3.15 afin de tenir compte de cette exigence, au besoin.

R27. Les renseignements sur les profils stockés peuvent être uniques à chaque sondage. Il n'est pas nécessaire de mettre à jour continuellement les données de profil et d'utiliser un profil précis pour divers sondages. Toutes les fonctionnalités liées aux tableaux de bord sont définies dans les exigences en matière de déclaration à la section 4.10 de l'EDT.

Q28. À la question 4.5, vous faites mention de divers types de questions de sondage. Avez-vous besoin d'une question pour signature? Veuillez mettre à jour la section 4.5 pour ajouter une question pour signature puisqu'il y a plusieurs cas dans lesquels vous voudrez que les répondants signent leur nom.



- R28.** Nous n'avons pas besoin d'une question pour signature, car la nature de la recherche sur l'opinion publique (ROP) est de recueillir les renseignements de façon anonyme.
- Q29.** Dans la section 4.8, vous indiquez la nécessité d'avoir des capacités de courrier électronique sophistiquées et de faire des rapports à l'aide de ces capacités. Pouvez-vous confirmer les autres modes de distribution précis dont vous avez besoin, comme les SMS, la tablette, le code QR ou d'autres méthodes de distribution au-delà du courriel? Pouvez-vous fournir des renseignements sur les capacités de courriel et l'établissement de rapports?
- R29.** Nous n'avons pas besoin d'autres modes de distribution. Veuillez consulter les sections 4.8 et 4.10 de l'énoncé des travaux relatives à la collecte de données et aux exigences en matière de production de rapports.
- Q30.** Dans les sections 4.10.4 et 4.10.6, vous précisez qu'une plateforme comportant des statistiques descriptives et des tableaux croisés est une exigence. Est-ce que l'outil doit aussi pouvoir exécuter d'autres formes de modélisation statistique, comme la régression ou l'analyse par grappes? Veuillez mettre à jour les exigences aux sections 4.10.4 et 4.10.6.
- R30.** Aucune autre forme de modélisation statistique n'est requise.
- Q31.** 5.3.1 – Les personnes-ressources assistent aux réunions avec la DGAP à Ottawa. Pouvez-vous fournir plus de renseignements sur les réunions en question, sur les attentes à l'égard des personnes-ressources et sur la fréquence de ces réunions? Est-ce que vous voulez qu'une personne-ressource soit dédiée à l'Agence? Quelles compétences la personne-ressource doit-elle posséder?
- R31.** Veuillez consulter l'exigence 5.3.2 de l'EDT pour obtenir plus de renseignements sur les réunions et les attentes. La ressource doit avoir suffisamment de connaissances techniques pour être en mesure de discuter des capacités de l'outil, de régler les problèmes potentiels et de fournir des solutions.
- Q32.** 5.5.1 – Boîte à outils de l'expérience Web – Qu'est-ce que la boîte à outils? S'agit-il d'une liste d'exigences? Pouvez-vous fournir des précisions sur la façon dont vous voulez que cette boîte à outils soit intégrée? Un type de technologie? Capacité de conception?
- R32.** Comme il est indiqué à la section 5.5.1 de l'EDT, la Boîte à outils de l'expérience Web doit être utilisée pour créer un modèle portant la marque du GC ou de l'Agence qui sera utilisé pour les sondages.
- Veuillez consulter le lien suivant pour obtenir plus de renseignements sur la Boîte à outils de l'expérience Web : <https://wet-boew.github.io/v4.0-ci/index-fr.html>
- Q33.** Je souhaite obtenir plus de précisions sur le projet. Le site Web du gouvernement du Canada me donne un aperçu du projet potentiel, et le document ou le résumé de la demande de propositions présente un aperçu de la façon de présenter notre proposition. Notre solution peut être entièrement personnalisée et dépend du projet. Par conséquent, ce serait bien de recevoir plus de détails concernant la nature du projet. Par exemple, est-ce que les employés de l'Agence seront responsables de personnaliser chaque sondage à l'aide de l'outil, ou est-ce que vous voulez que nous offrions une version déjà personnalisée? Les deux façons sont possibles. Nous désirons tout simplement recevoir un peu plus d'information afin de nous aider à établir le budget et à déterminer la portée du projet.
- R33.** L'outil de sondage en ligne sera fourni et hébergé par le soumissionnaire ou le fournisseur. Les utilisateurs de l'Agence utiliseront l'outil pour créer et publier des sondages. Le fournisseur n'est pas requis de prendre en charge la conception des sondages.



Q34. Annexe A – Tableau A – R02 (page 19) Question concernant le passage suivant : Les transmissions et le traitement de données à partir d'une région du Canada vers un serveur canadien doivent être acheminés exclusivement sur des réseaux canadiens. Cela n'est pas possible. Le passage devrait être supprimé. Il s'agit du seul domaine des fournisseurs de réseau, et les fournisseurs de services infonuagiques ne peuvent pas dicter la façon dont les communications seront acheminées du centre de données d'un fournisseur jusqu'au client (établissements de l'Agence).

R34. Veuillez consulter section 2 – Modification de la DDP, ci-dessous.

Q35. 6.4 (page 25) Pour le nuage et SaaS, veuillez confirmer le paiement anticipé. La mention de paiement unique devrait être retirée.

R35. Veuillez consulter R8 dans la modification #003 de la DDP.

Q36. 6.6 (page 26) La CCUA 4003 s'applique aux licences sur les lieux. Nous n'utilisons pas la CCUA 4003 pour l'abonnement en nuage. Nous avons négocié les modalités des services infonuagiques avec le gouvernement du Canada. Pouvons-nous suggérer les mêmes modalités dans notre proposition?

R36. Conformément à l'article 2.6 de la partie 2 instructions à l'intention des soumissionnaires, « Toute modification, ou prix conditionnel du soumissionnaire, y compris les suppressions ou tout ajout apporté aux articles, aux clauses et aux modalités contenus ou mentionnés dans la présente DDP et/ou le document d'EDT feront en sorte que la soumission soit jugée non recevable. »

Q37. 6.6 (page 27) Lorsqu'un service est redémarré après avoir été interrompu, des travaux additionnels pourraient être nécessaires à la reprise. Veuillez confirmer que ces montants devaient être payés.

Autres précisions :

6.6 (page 27) - Conditions générales supplémentaires

Paragraphe 9 précisant que l'entrepreneur peut mettre fin à la licence du Canada.

La question porte sur la dernière phrase, qui indique que, si la licence du Canada est résiliée, une fois que le Canada a corrigé la violation, l'entrepreneur doit remettre en vigueur la licence du Canada relativement au logiciel sous licence en vertu des mêmes modalités prévues au contrat pour la licence, sans frais supplémentaires.

Question : Lorsqu'un service est redémarré après avoir été interrompu, des travaux additionnels pourraient être nécessaires à la reprise. Veuillez confirmer que ces coûts devaient être payés (par opposition à aucun coût supplémentaire).

R37. Non - sans frais supplémentaires.

Q38. 6.7 (page 27) Qu'entend-on par une licence « librement transférable »? Transfert d'un utilisateur à un autre? Transfert d'un ministère à un autre?

R38. Conformément à l'article 8 de section 6.6 conditions générales supplémentaires, « La licence permettant l'utilisation du logiciel sous licence en vertu du contrat est transférable par le Canada, en tout ou en partie, en vertu des mêmes conditions du contrat, à tout appareil ou client, s'il y a lieu, ou à tout ministère, société ou organisme du gouvernement du Canada, au sens défini par la Loi sur la gestion des finances publiques, L.R.C. 1985, ch. 16, pourvu que le Canada informe l'entrepreneur du transfert dans un délai de trente (30) jours suivant le transfert. Aux fins de cet article, dans le cas d'un transfert d'une licence d'entité, cette licence sera limitée au nombre d'utilisateurs faisant partie du ministère, de la société, de l'organisme ou autre partie avant le transfert. »



- Q39.** Environ combien de sondages par année souhaitez-vous envoyer?
- R39.** Nous n'avons pas les renseignements sur le nombre de sondages par année que nous souhaitons envoyer. Veuillez consulter A9 de la modification n° 003 de la DDP pour obtenir des détails sur l'utilisation.
- Q40.** Approximativement, quelle est la taille de la base de données des personnes à qui vous souhaitez envoyer les sondages?
- R40.** Conformément à l'exigence 4.8.8 de l'EDT, l'outil de sondage en ligne doit permettre aux utilisateurs de l'Agence de télécharger et entreposer un minimum de 250 000 personnes-ressources.
- Q41.** Par le passé, quel a été votre taux de réponse moyen à un sondage?
- R41.** Le taux de réponse moyen pour les sondages varie en fonction du type de sondage et du sujet. Les taux de réponse au sondage se situent entre 5 % et 70 %.
- Q42.** Quel est votre objectif relativement au nombre de réponses reçues pour un sondage visé par cette demande de proposition?
- R42.** Nous n'avons pas un objectif précis en ce qui a trait au nombre de réponses reçues pour un sondage. Veuillez consulter A9 de la modification n° 003 de la DDP pour obtenir des détails sur l'utilisation.
- Q43.** R04 indique que l'outil doit répondre aux WCAG 2.0 au niveau AAA tandis que l'exigence 4.1.1 indique WCAG 2.0 au niveau AA. Laquelle est correcte?
- R43.** Veuillez consulter R10 dans la modification #003 de la DDP.
- Q44.** Pouvez-vous préciser la différence entre l'exigence 4.4.6 « passer à une page » et l'exigence 4.4.10 (permettre aux utilisateurs de l'Agence de masquer une page)? Étant donné que le fait de passer à une page nécessiterait de cacher une ou plusieurs des pages passées, pouvez-vous expliquer s'il y a une différence de cas d'utilisation entre ces deux exigences?
- R44.** « Passer à une page » fait référence à la capacité de passer à une page en fonction d'une réponse précise et certaine. Cela permet de passer une page ou plusieurs pages de façon consécutive en fonction d'une réponse précise (p. ex., tous ceux qui ont répondu « oui » à la question 4 peuvent passer à la page 9).
- « Masquer une page » fait référence à la capacité de masquer des pages précises en fonction de réponses précédentes ou d'un autre paramètre (comme un filtre qui a été créé ou des renseignements sur les répondants pour des sondages ciblés) qui ne sont pas directement après la réponse précisée (p. ex., masquer les pages 26 à 28 pour tous les répondants qui se sont définis comme étant des hommes à la question 5).
- Q45.** « Preuve de mise à l'essai » à la page 11, sous l'étape 6, l'autorité contractante peut demander au soumissionnaire de « démontrer et de mettre à l'essai » le produit connexe. Je me demande, en fait, si vous vous attendez à ce que le logiciel soit achevé avant la présentation de la proposition. Il est impossible de « mettre à l'essai » un document écrit. Est-ce une proposition ou plutôt une occasion de faire la démonstration d'un produit? Je suis tout à fait certain que nous pouvons répondre à chacune des exigences du projet ci-dessus, même si ce projet n'a pas encore été entrepris par mon équipe de développement, car nous n'avons pas encore obtenu le contrat.
- A45.** L'outil de sondage en ligne/le logiciel doit être prêt pour les tests de preuve de mise à l'essai. Veuillez consulter la partie 4 Procédures d'évaluation et méthode de sélection, de la DDP pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des étapes du processus d'évaluation.



2. MODIFICATIONS À LA DDP

7. A la page couverture du document de demande de proposition;

SUPPRIMER :

2020-07-02

INSERER :

2020-07-14

8. Au Tableau A de l'Appendice 2 : Critères de cotation numérique :

SUPPRIMER :

R02	<p>La transmission et le traitement de données à partir d'une région du Canada vers un serveur canadien devraient être acheminés exclusivement sur des réseaux canadiens.</p> <p>Afin de démontrer qu'il observe cette exigence, le soumissionnaire doit fournir le lieu où les données sont recueillies et la façon dont elles sont conservées au Canada.</p>	<p>Non – 0 point Oui – 10 points</p>	
------------	--	--	--

INSERER :

R02	<p>L'accès aux données et leur traitement doivent être faits à partir du Canada. Les données doivent être transmises en utilisant le protocole TLS 1.2 avec le chiffrement AES 256 au minimum, à un serveur de stockage hébergé au Canada.</p> <p>Pour démontrer qu'il répond aux exigences, le soumissionnaire doit fournir une preuve que sa présence Web est hébergée auprès d'un fournisseur de nuage au Canada et qu'il utilise le protocole TLS décrit ci-dessus.</p>	<p>Non – 0 point Oui – 10 points</p>	
------------	---	--	--

9. A la section 5.4 Services de soutien technique de l'Annexe A : Énoncé des travaux;

SUPPRIMER :

5.4.1 Bureau d'aide

Les utilisateurs de l'Agence doivent être en mesure d'appeler un numéro de téléphone sans frais ou d'envoyer un courriel pour obtenir de l'aide s'ils éprouvent des difficultés avec l'outil. S'il communique avec le Bureau d'aide par courriel, l'utilisateur doit recevoir un avis ou un accusé de réception dans les 24 heures suivant la réception de sa demande. Au moins 80 % des problèmes doivent être réglés dans un délai de 48 heures après l'accusé de réception.



INSÉRER :

5.4.1 Bureau d'aide

Les utilisateurs de l'Agence doivent être en mesure d'appeler un numéro de téléphone sans frais ou d'envoyer un courriel pour obtenir de l'aide s'ils éprouvent des difficultés avec l'outil pendant les jours ouvrables et les heures ouvrables. S'il communique avec le Bureau d'aide par courriel, l'utilisateur doit recevoir un avis ou un accusé de réception dans les 24 heures suivant la réception de sa demande. Au moins 80 % des problèmes doivent être réglés dans un délai de 48 heures après l'accusé de réception.

TOUTES AUTRES MODALITÉS DU CONTRAT DEMEURENT SANS CHANGEMENT.